

Jean-Marie et Jean-Henri PROMPT, riziculteurs et éleveurs à Bim-Son (Thanh-Hoa)

Jean Marie PROMPT

Né à Vitry-en-Charolais (Saône-et-Loire), le 9 février 1876.
Fils de François et de Catherine Perravet, domiciliés en 1894 à
Lentilly, canton de L'Arbesle (Rhône).

D'une liaison avec Quang Genh : Henri François (Ninh-Binh, 5
février 1925-Sanary-sur-Mer, 24 mai 2011).

Engagé volontaire pour trois ans au 4^e R.I.C., le 4 avril 1894.
Dom. le 6 oct. 1901 à Don Gian (Ninh-Binh),
le 26 mai 1911 à Nge-Tro (?), par Bim-Son (province de Thanh-
hoa, Annam).

Décédé à Hanoï, le 25 juillet 1928.

Jean Henri PROMPT

Né à Digoïn (Saône-et-Loire), le 30 octobre 1883.
Fils de François et de Catherine Perravet.
Tous domiciliés en 1903 à Tassin-La Demi-Lune (Rhône).
Marié à Lyon 3, le 26 oct. 1907, avec Marie Mélanie Lacour.

Horticulteur.
Engagé volontaire pour trois ans au 3^e R.I.C. (16 avril 1904).
À Thanh-Hoa (1^{er} fév. 1920).

Décédé en 1937-1938.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 juillet 1928)

Nous apprenons ... avec regret le décès de M. Jean-Marie Prompt, âgé de 52 ans, planteur à Kim-Son [*sic* : *Bim-son*] (Thanh Hoa), survenu le 25 juillet 1928, à 5 heures, à la clinique Saint Paul.

Le corps sera transféré à Bim-Son (Thanh-Hoa), le 26 juillet à 17 heures.
Nous adressons à famille du défunt nos bien sincères condoléances.

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
Année 1930
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 19 avril 1930)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Thanh-Hoa
71 Prompt Jean Henri Planteur Bim-Son

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
Année 1934
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1934)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Thanh-Hoa
91 Prompt Jean Henri Planteur Bim-Son

PROTECTORAT DE L'ANNAM
Conseil des intérêts français, économiques et financiers de l'Annam
Année 1936
(*Bulletin administratif de l'Annam*, 1936)

Liste des électeurs de la circonscription électorale de Thanh-Hoa
92 Prompt Jean Henri Planteur Bim-Son

Études de M^e DEROCHE, notaire à Hanoï, rue Borgnis Desbordes, n^o 8.
M^e PASCALIS et MAYET, avocats à la cour à Hanoï, boulevard Gambetta, n^o 40
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mai 1938)

VENTE SUR LICITATION JUDICIAIRE
à Hanoï, rue Borgnis Desbordes, n^o 8,
en l'étude et par le ministère de M^e DEROCHE, notaire
LE LUNDI 13 JUIN 1938 À NEUF HEURES DU MATIN
CONCESSION DES FRÈRES PROMPT
sise dans le phu de Ha-trung (Thanh-Hoa), sur les villages de Thac-Lam, Phu-Duong,
Co-Dam, Tho-Khoi et Bim-Son, à proximité de Bim-Son
Bâtiments d'habitation et d'exploitation — cheptel, terrain, près, bois, marécages et
rizières
Entrée en jouissance immédiate

MISES A PRIX :

1^{er} LOT. — Concession : 2.500 \$; — 2^e LOT. 200 têtes de bétail environ : 1.250 \$;
— 3^e LOT. 200 têtes de bétail environ : 1.250
Le lundi 13 juin 1938, à 9 heures du matin,
Devant M^e Maurice DEROCHE, notaire à la résidence de Hanoï (Tonkin),
À Hanoi, dans l'étude dudit M^e DEROCHE, sise rue Borgnis-Desbordes, n^o 8,

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Paix à compétence étendue de Vinh, le 23 novembre 1937.

Aux requêtes, poursuite et diligence de :

1°) Madame Quang Genh, sans profession, demeurant au village de Co-Dam, agissant au nom et comme tutrice native du mineur Henri François PROMPT, né à Ninh-Binh, le 5 février 1925.

Nommée à cette fonction aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de paix à compétence étendue de Vinh, le 23 janvier 1937 ;

2°) Madame Claudine Joséphine dite Gladys PROMPT, commerçante, demeurant à Tassin-la-Demi-Lune (Rhône), avenue de la République, n° 25, veuve non remariée de monsieur Isidore Auguste Calixte GAUDIN ;

3°) Monsieur Clément PROMPT, chevalier de la Légion d'honneur, chef de gare, demeurant à Tassin-la-Demi-Lune, époux de Madame Jeanne Marie REIGNIER ;

4°) Madame Julienne Pierrette Catherine Antoinette PROMPT, épouse de monsieur Arthur Régis MARION, menuisier avec lequel elle demeure à Oullins (Rhône), rue de la République, n° 20 ;

5°) Monsieur Ferdinand PROMPT, imprimeur sur étoffes, demeurant à Oullins, Grande Rue, n° 72,

En présence ou elle dûment appelée de :

Madame Céline ROSSI, veuve de monsieur Fernand Antoine Joseph SIREYJOL, ladite dame industrielle ¹, demeurant à Nam-Dinh,

Prise comme subrogée-tutrice du mineur PROMPT, susnommé, fonction à laquelle elle a été nommée aux termes d'un jugement rendu par le tribunal de paix à compétence étendue de Vinh, le 3 mai 1938.

QUALITÉ

Le mineur Henri François PROMPT, enfant naturel de monsieur Jean Marie PROMPT, décédé, et reconnu en vertu d'un jugement du tribunal de paix à compétence étendue de Vinh, le 2 septembre 1929 et, en cette qualité, habile à se dire et porter héritier pour 3/4 de monsieur Jean Marie PROMPT, son père, en son vivant, colon, demeurant à Bim-Son, décédé à Hanoï, où il se trouvait momentanément, le 25 juillet 1928 ;

Madame veuve GAUDIN et monsieur Clément PROMPT, frère et sœur germains du decujus comme étant avec lui et messieurs Jean Henri PROMPT et Léon Marie Antoine PROMPT, ci-après nommés, les seuls enfants nés du mariage de monsieur François PROMPT avec madame Catherine PERAVET ou PERRAVET, tous deux décédés, et en cette qualité, habiles à se dire et porter héritiers de leur frère décédé ;

Madame MARION et monsieur Ferdinand PROMPT, neveu et nièce de monsieur Henri François PROMPT et, en cette qualité, habiles à se dire et porter héritiers par représentation de monsieur Léon Marie Antoine PROMPT, leur père décédé, frère germain de monsieur Henri François PROMPT, decujus.

Il va être procédé à l'adjudication sur licitation judiciaire et par suite d'acceptation bénéficiaire par tous les héritiers sus nommés, des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de monsieur Jean Marie PROMPT :

DÉSIGNATION

1^{er} LOT. Une concession agricole sise dans le phu de Ha-Trung comprenant :

1° Un terrain dont la mesuration n'a pas été faite mais qui peut être d'une contenance de mille hectares, situé sur les territoires des villages de Thanh-Lam et Phu-Duong et délimité comme suit : au nord, par la frontière passant par la chaîne rocheuse séparant l'Annam du Tonkin ; à l'est, par l'ancienne route Mandarine ; au sud, par les terrains tendus par MM. Prompt et Guy à M. Bui-Huy-Tin ; à l'ouest, par les bornes

¹ Administratrice déléguée de la [Société commerciale asiatique](#), vannerie, sparterie, tapis à Nam-Dinh.

ABCDEFGHI, limité du canton de Thuong-Ban (Qui-Huong, ex concessions Prompt Jean Marie) ;

2° Un lot de terrain en nature de rizières et pâturages et brousse d'une superficie de cent six hectares environ, situé sur le territoire du village de Phu-Duong, canton de Trung-Ban, limité au Nord, par la borne lh. pagode de Den-Sang ; à l'est, par les bornes D C B A, le pied des mamelons Nui-Gie, nui Doi-Len, nui Doi-Cha et les borne 36, 4 et 3 jusqu'à la rive droite de l'arroyo de Den-Sang (Khe-Sung sur la carte d'état-major) et par un sentier partant de l'arroyo et aboutissant à la route Mandarine à 50 mètres environ de l'aiguille Nord de la gare de Bim-Son, limitant la propriété de M. Bui-huy-Tinh de l'arroyo borne 3 à la ligne du chemin de fer ; à l'ouest, par la voie ferrée de Thanh-Hoa à Hanoi ;

3° Un terrain en nature de pâturage, rizière, parcelle A, sise sur les territoires des villages de Co-Dam et Phu-Duong, d'une superficie approximative de quatre-vingts hectares environ, limité au nord par les bornes 4 et 35 ; à l'est et au sud, par le soi Ra-Ra et Suoi Den-Sang jusqu'à la rencontre de la digue chemin située au sud du Song Den Sang ; à l'ouest, par le territoire du village de Thach-Làm, Đông-Giang — à l'exclusion du territoire du village de Phu-Duong enclavé dont la superficie est de quinze hectares, douze ares, qui sont eux-mêmes limités au nord par une petite diquette, chemin partant de la rive droite du Song Den Sang et aboutissant à la borne 5 ; à l'est, par les bornes 5 et 5 bis ; au sud et à l'ouest, par la rive droite du soi Den Sang et deux petites enclaves boisées de pagodes du village de Phu-Duong ;

4° Un petit lot de terrain de pâturage et rizière, situé sur le territoire du village de Thac-Lam, parcelle non mesurée, limitée comme suit : au nord et à l'est, par la propriété Bui huy-Tin ; au sud, par la diquette, limite du village de Bim-Son ; à l'ouest, par la route coloniale n° 1

5° Un lot d'une rizière sis au lieu dit Đông-Triêu, territoire du village de Thach-Lam, limité au nord de la buse à la diquette limite de Bim-Son et Tho-Khoi ; à l'est, par la digue chemin de Bim-Son à Tho-Khoi ; au sud, par le pied du talus Sud de la digue partant du chemin de Thio-khoi à la route Coloniale ; à l'ouest, par la route Coloniale n° 1 ;

6° Un lot de terrain en nature de pâturage et rizière au lieu-dit Cua-Triên, Ao-Sen, limité au nord par la route provinciale de Bim-Son, à la buse du chemin de fer de Con-Quat et par la ligne du chemin de fer jusqu'à la rencontre de la diquette limite des communaux du village de Thach-Lam ; au sud et au sud-ouest, par une petite diquette en ligne droite partant de la voie ferrée et aboutissant à un sentier se détachant de la route provinciale près du gros Cay-Da de Thach-Làm, es tournant au sud sur quelques mètres et suivant en y comprenant une petite haie de bambous séparant les rizières du village de Thach-Lam de la mare de Ao-Sen ; à l'ouest de l'extrémité Ouest de la haie à un gros (cày gao) près de la route de Pho-Cat ;

7° Un lot de terrain en nature de pâturages et rizière, sis sur le territoire du village de Tho-Khoi, limité au nord par les communaux du village de Bim-Son (chemin courbe) et terrain en friche de Phu-Duong ; à l'est, par un petit sentier dans le pâturage et par une rizière de Nguyen-van-Sao ; au sud, par les rizières de Nguyễn-van-Sao et Binh-Mau ; à l'ouest, par le chemin de Tho-Khoi — ce lot est inscrit au rôle de l'impôt foncier pour cinq hectares de terrain de 4^e catégorie, deux hectares de 6^e catégorie ;

8° Un lot de deux parcelles de terrains hauts formant ensemble quatre-vingt-treize hectares, situé au village de Bim-Son.

Bâtiments d'habitation et d'exploitation.

2^e LOT. Un lot de 200 têtes diverses environ de bétail.

3^e LOT — Un lot de 200 têtes diverses environ de bétail.

Le bétail sera réuni sur la concession les samedi 11 et dimanche 12 juin, où les amateurs pourront les visiter.

Le cahier des charges pour parvenir à la vente a été dressé par M^e DEROCHE, 2 avril 1938, et déposé au rang de ses minutes suivant acte reçu par lui le même jour.

Les mises à prix ont été fixées par le jugement sus-énoncé :

Pour le premier lot à 2.500 p. 00

Pour le deuxième lot à 1.250 p. 00

Pour le troisième lot à 1.250 p. 00

Faculté de réunion en un ou plusieurs lots.

S'adresser

Pour visiter sur les lieux.

Et pour tous renseignements.

À M^e Maurice DEROCHE, dépositaire de cahier des charges.

À M^{es} PASCALIS et MAYET, avocats à la Cour.

Fait et rédigé à Hanoï, le 16 Mai 1938, par M^e DEROCHE, commis pour procéder à la vente.

Hanoï

La vente de concession Prompt à Bimson
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 juin 1938)

Hier, lundi, à 9 heures du matin, en l'étude de M^e Deroche, notaire à la résidence de Hanoï, il a été procédé à la vente aux enchères de la concession à Bimson.

Ses trois lots ont été enlevés par M. Malbert² pour la somme de 10.000 piastres.

Outre les vastes étendues de terrain que comporte le domaine, le cheptel est constitué de bêtes superbes qu'on peut admirer quand on longe le parc sis en bordure de la route de Ninh-Binh à Thanh-Hoa.

² André Jean Malbert (Tlemcen, 17 juillet 1880-Nice, 3 janvier 1957) : École nationale supérieure des arts et métiers d'Aix en Provence, quartier maître mécanicien, détaché à la [Compagnie du Yunnan](#) (5 novembre 1906) où il effectue toute sa carrière.